

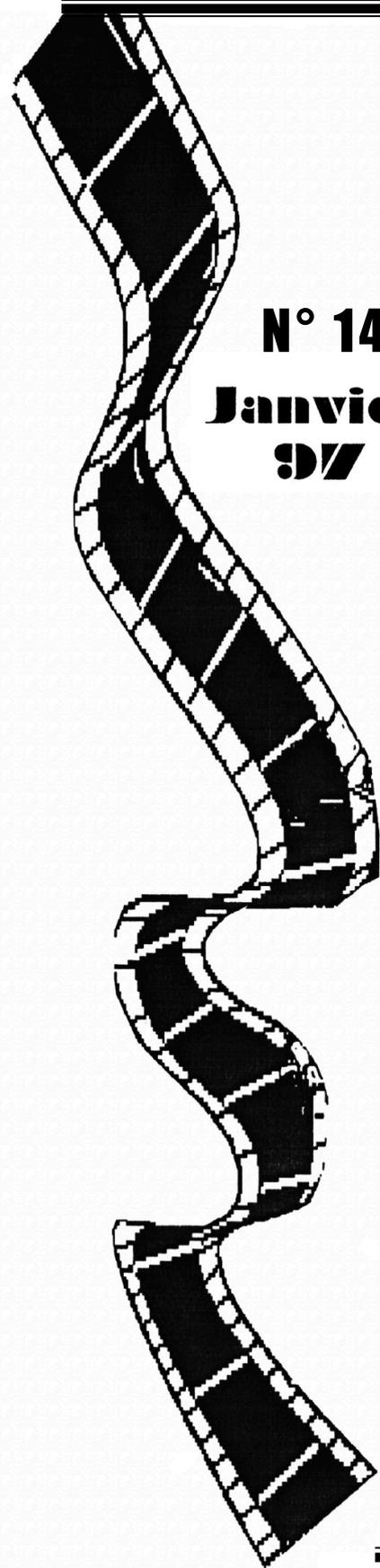


la lettre syndicale

Syndicat National
des Techniciens et Travailleurs
de la Production
Cinématographique
et de Télévision (A.V.)

Adhérent à EURO-MEI ■ CES
-Bruxelles

10 rue de Trétagne 75018 Paris Tél. 01 42 55 82 66 / Télécopie: 01 42 52 56 26



N° 14
Janvier
97

La chance, c'est pas une question de veine. Il faut vouloir...

Il est de coutume, à cette époque-ci de l'année, d'échanger ses vœux.

Et bien sûr, nous ne faillirons pas à cette tradition en vous présentant, chaleureusement, sincèrement, tous nos vœux de santé, de bonheur pour vous et pour vos proches. Et comme aujourd'hui plus que jamais l'activité professionnelle est partie intégrante du bien-être de chacun, nous vous souhaiterons également des vœux de succès professionnel, ... quand nous disons succès nous pensons évidemment avant tout à l'accès à l'emploi, mais aussi aux conditions de travail, aux salaires... à la fierté de ce que nous créons avec notre savoir-faire, notre expérience, notre talent.

Bref, nous souhaitons que notre corps professionnel se porte bien, se porte mieux.

Et comme l'un ne va pas sans l'autre, pour ne pas faire demi-mesure, nous souhaiterons que l'expression cinématographique et télévisuelle française se porte bien aussi.

Voilà !

Seulement, il en est des vœux comme de certains rêves, pour qu'ils se réalisent il faut quelquefois de la chance et comme disait Henri Jeanson : «La chance, c'est pas une question de veine. Il faut vouloir...»

Alors pour donner un coup de pouce au destin adressons également nos vœux à notre organisation, notre «vénérable» organisation : le SNTPTCT.

En 1997, Le SNTPTCT aura soixante ans.

Soixante ans de luttes, de conquêtes, au service de notre profession. Soixante ans d'expérience acquise. Soixante années consacrées à expliquer, étudier, convaincre, menacer, concéder, argumenter, colérer, déplorer, se décourager, se réjouir, s'indigner, avancer', reculer, sauter, jusqu'à ce premier janvier 1997.

1997, le nouvel an.

Comme chaque année on ouvre un oeil encore embrumé par le souvenir des flonflons et de cotillons du réveillon. Au moment de vider les cendriers et de ramasser les cadavres de bouteilles, la réalité refait petit à petit surface. C'est dans ces moment là qu'on se retourne vers le passé encore proche d'une année qui s'est éteinte avec les douze coups de minuit, comme pour en faire le bilan..., avant de s'apercevoir très vite que de l'autre côté vers l'avenir, il nous reste encore un grand chemin à parcourir. Il en est ainsi des individus, des familles, des groupes sociaux, d'une organisation comme le SNTPTCT.

L'année que nous avons quittée a été riche en péripéties. Pour ne pas nous livrer à inventaire à la Prévert, nous en retien-

Meilleurs vœux
SNTPTCT
1997

drons trois faits marquants dont vous trouverez la relation dans les quelques pages qui suivent.

La signature avec la FIMM de la Convention Collective de l'Audio-Vidéo Informatique marque un tournant historique dans un secteur où les conditions de travail et de salaires ne cessaient de se dégrader. Notre action pour la réforme de l'agrément des films français, avec nos propositions, notre rassemblement devant le CNC, notre délégation reçue par la commission et le Directeur du CNC, par le Ministère de la Culture aussi.

Le feuillet des ASSEDIC, ou comment l'action de notre syndicat menée en concertation avec trois centrales syndicales a contribué à repousser l'échéance brutale qui nous était promise, en permettant de mettre en place une réelle négociation de notre annexe.

1997, le nouvel an. L'avenir... l'avenir c'est continuer inlassablement, continuer à «défendre nos intérêts moraux et matériels» comme disent nos statuts. La route est longue et difficile, de plus en plus difficile.

Dans la morosité ambiante, un motif de satisfaction: nous pouvons être fiers de l'outil que nous avons forgé au cours de ces soixante longues années avec courage et abnégation, parce que le SNTPCT est une organisation vivante, reconnue de tous.

Des jeunes techniciens et ouvriers, curieux et pleins d'enthousiasme participent de plus en plus activement aux postes de responsabilité de notre organisation. Ils annoncent une relève nécessaire de nos instances vieillissantes.



Adresser nos vœux au SNTPCT, c'est évidemment lui souhaiter qu'il soit encore plus fort, encore plus représentatif, encore plus efficace.

Mais cela, il faut le vouloir... et s'en donner les moyens.

Le SNTPCT aujourd'hui comme hier représente une force réelle, son existence, sa présence le prouvent, mais pour être encore plus crédible cette force il doit la manifester. Non pas seulement par l'action de ses représentants autour des tables de négociations, dans les diverses institutions où nous faisons entendre notre voix, mais aussi par l'action de chacun sur le terrain. Ce travail d'explication, ce souci de convaincre, de clarifier, nous devons principalement le développer auprès de nos collègues techniciens et ouvriers qui n'ont pas encore franchi le pas de la syndicalisation.

Adhérer à notre syndicat c'est bien sûr le renforcer financièrement. C'est lui permettre de mieux vivre, d'amplifier son action.

Si seulement chacun d'entre nous amenait un nouvel adhérent à notre syndicat (est-ce vraiment utopique ?) ce serait la possibilité d'engager de nouveaux permanents, de passer un coup de peinture à nos locaux qui en ont bien besoin pour en faire un lieux de rencontre où nous aurions plaisir à nous retrouver, ce serait pouvoir mener les actions judiciaires contre ceux qui détournent les réglementations au détriment de nos emplois et auxquelles nous devons surseoir faute de moyens. Longue serait la liste des actions que nous pourrions mener si nous étions plus nombreux.

Mais adhérer à notre syndicat, ce n'est pas seulement payer ses cotises pour en attendre quelques services en retour, c'est aussi faire entendre sa voix, participer aux prises de décisions collectives,

Parce que le syndicat est une organisation démocratique. Sa politique, c'est nous tous qui la définissons. Le SNTPCT ne peut vivre qu'avec la participation active de chacun de ses adhérents. La vie syndicale, ce doit être de l'énergie qui circule des uns aux autres, c'est quelque chose qui ne peut se jouer que dans la relation.

André Cortines Clavero
Jean-Pierre Ruh Pierre Abraham
Présidents du SNTPCT

POUR L'EMPLOI, le 18 / 12 / 1996

Le rassemblement devant le CNC

Suite à notre appel, ouvriers et techniciens se sont retrouvés rue de Lübeck accompagnés de plusieurs camions de loueurs de matériel pour soutenir les propositions de réforme de l'Agrément du SNTPCT fondées sur l'emploi.

Une délégation du SNTPCT a été reçue par les membres de la Commission d'Agrément qui se réunissait dans le même temps, puis par Marc Tessier, Directeur Général du CNC qui a précisé que

l'emploi était un des points visés par la réforme et qu'il s'efforcera de le faire prendre en compte.

La Délégation a remis à chacun, après lecture, le texte d'une déclaration, un texte descriptif de la profession de « Créateur de Costumes » et le texte d'un communiqué de presse ; elle a également déposé la pétition soutenant nos propositions pour la réforme de l'Agrément revêtue d'un millier de signatures d'ouvriers, techniciens, réalisateurs, ainsi que de

quelques comédiens.

Le Directeur Général du CNC, après avoir écouté la Délégation, a précisé qu'il engagera des concertations, et notamment avec notre Syndicat, sur la base du rapport qui a été établi.

Une Délégation s'est également rendue au Ministère de la Culture, rue de Valois, elle a été reçue par M. Baldelli, chef de Cabinet du Ministre de la Culture, et par Mr. Sambot

La Délégation a déposé les mêmes documents que ceux remis au CNC et a ex-

posé, au nom de tous les ouvriers et techniciens, la nécessité et l'urgence à ce que le Ministre de la Culture réforme les critères du bénéfice du soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique pour relocaliser l'emploi, l'embauche et le recours aux industries techniques.

Bien sûr, nous vous tiendrons informés des suites et des résultats de notre action.

Ci-après, les textes déposés.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nous vous prions de trouver ci-après le texte d'appel à un rassemblement des ouvriers, techniciens, et réalisateurs de la production cinématographique devant le CNC, le 18 décembre (date à laquelle se tient également une réunion de la commission agréant les films aux bénéficiaires du soutien financier de l'État), ainsi que nos propositions concernant une réforme de l'agrément des films français.

Philippe Douste Blazy, Ministre de la Culture, a engagé depuis un an une procédure de réflexion en vue de réformer les critères économiques, techniques et artistiques ouvrant droit pour les producteurs de films au bénéfice du soutien financier de l'État à la production cinématographique.

Cette réforme doit être faite en faveur de l'industrie cinématographique française.

Les dernières réformes de 1989 et 1992 visaient à diminuer les coûts de production en permettant aux producteurs d'expatrier, dans les pays à faible coût salariaux et industriels, la fabrication des films tout en bénéficiant du fond de soutien de l'État dans les mêmes conditions que les producteurs qui n'expatrient pas la production de leur film.

Cette politique s'est traduite par une régression sensible du nombre de films produits.

En quinze ans, de 1982 à 1995 le nombre total de films agréés français est passé de 164 à 141.

Le nombre de films intégralement français de 134 à 63.

La réforme, aujourd'hui, doit être faite en prenant en compte l'emploi et les industries techniques français. Il n'est pas admissible que l'État français finance avec l'argent des spectateurs et téléspectateurs la délocalisation à l'étranger de l'emploi et le recours aux industries techniques.

Le Canada par exemple accorde des crédits d'impôt aux entreprises de production, qui sont égaux aux dépenses salariales des ouvriers et techniciens canadiens.

En Allemagne, sur le même principe, les Lands accordent des subventions égales aux dépenses techniques allemandes faites sur leurs territoires.

La France, quant à elle, finance des productions françaises qui expatrient à l'étranger la fabrication de leurs films.

Pas plus hier qu'aujourd'hui, le SNTPCT n'est opposé au système des coproductions. Mais les mécanismes de Coproduction Européens ne peuvent continuer à se développer en se faisant au seul détriment de l'emploi et des entreprises techniques françaises.

*Le conseil du SNTPCT
Paris le 14 décembre 1996*

LE TEXTE DE LA DÉCLARATION

Depuis un an déjà Monsieur le Ministre de la Culture a décidé de constituer une Commission chargée d'établir des propositions de réforme de l'Agrément au bénéfice du Fonds de Soutien et des Aides de l'Etat à la Production en général.

Nous sommes là pour- dire

- à Monsieur le Ministre, à Monsieur le Directeur Général du CNC, à Madame la Présidente de la Commission d'Agrément et aux Représentants de chacune des Chambres Syndicales de Producteurs :

- que cette réforme ne doit pas se conclure par un rapport, aussi brillant soit-il, mais par des mesures réglementaires prenant en compte la défense de l'Emploi des Ouvriers et des Techniciens, et aussi des Artistes, et la défense de nos Industries Techniques.

Elles doivent également permettre, tant en ce qui concerne l'Aide Automatique que les Aides sélectives :

- de renforcer l'indépendance des entreprises de production ;
- d'assurer et garantir le pluralisme économique entre les investissements des chaînes et les producteurs.

NOUS NE SAURIONS CONTINUER D'ACCEPTER que soient agréés aux bénéfices des aides de l'Etat :

- des films français ou majoritaire français tournés dans des studios à l'étranger ;
- des films français ou majoritaire français tournés avec des équipes ouvrières et techniques majoritairement étrangères ;
- des films français ou majoritaire français d'époque nécessitant un grand nombre de costumes tournés à l'étranger ;
- des films français ou majoritaire française se tournant en France ou à l'étranger et sur lesquels l'emploi des ouvriers et techniciens dont la fonction n'est pas soumise à la possession d'une C.I.P. est occupée par un recours au louage auprès d'une entreprise étrangère ;
- des films où les salaires de l'équipe technique ne sont pas financés pour se trouver au bout du compte avec une aggravation des impayés dans les Caisses sociales et notamment les Caisses de Retraites.

IL FAUT QUE LE C.N.C. PRENNE EN COMPTE ET CONTRÔLE :

- la liste de tous les emplois qui constituent une équipe technique et pas seulement ceux soumis à la réglementation de la C.I.P.

IL FAUT QUE LE C.N.C. RECONNAISSE :

- la Convention Collective, le barème des salaires minima et la liste des fonctions qu'elle définit.

IL FAUT QUE LE C.N.C. SE DOTE des moyens de contrôle à cet effet.

Nous pourrions ajouter bien des choses encore,

nous les précisons lors des réunions de concertation qui sont programmées pour les semaines à venir.

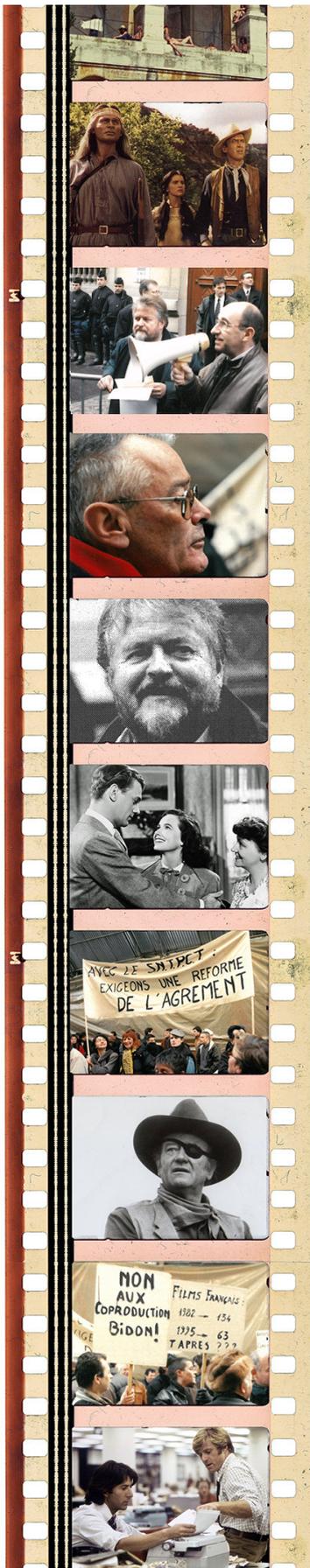
Indépendamment, soulignons que s'il appartient au Ministre de la Culture d'arbitrer, **nous n'acceptons pas que cet arbitrage :**

- **laisse perdurer, avec l'aide du Fonds de Soutien, la destruction de l'emploi des ouvriers et techniciens comme des artistes, de nos industries techniques et du Cinéma Français.**

LE FONDS DE SOUTIEN DE L'ÉTAT à l'industrie Cinématographique est, comme son nom l'indique :

- **l'outil économique de soutien financier et de développement de notre Industrie.**

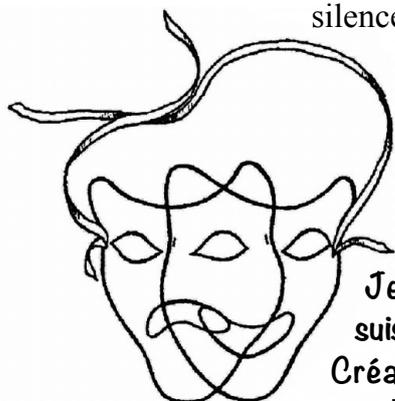
C'est sur la base de ces principes fondamentaux que nous demandons au Ministre de la Culture d'arrêter des réformes.



Paris le 18 /12 /1996

J'aime ce métier avec passion mais suis très triste de ne plus pouvoir l'exercer correctement.

Face aux différents interlocuteurs recevant notre Délégation, Agnès Nègre, Créateur de costumes lut une intervention où elle décrit la réalité de ce qu'est devenu son métier. Écoutée dans un silence religieux, ce fut de l'avis des participants un moment de rare émotion. Nous vous en communiquons ci-dessous le contenu.



Je suis Créateur de

Costumes et ne travaille que sur des films d'époque de 300 à 3000 costumes.

En 30 ans de métier, j'ai toujours eu une équipe de 6 personnes environ que je pouvais nourrir régulièrement.

Depuis 1990, ce n'est plus possible pour plusieurs raisons.

Je ne vous les exposerai pas toutes ici, ce serait trop long, mais la principale est la conséquence des nombreuses coproductions multilatérales qui entraînent la délocalisation des films en costumes.

Dans le meilleur des cas, je pars avec mon assistant mais le plus souvent, l'équipe costumes entière est prise sur place, ce qui aggrave le chô-

mage de notre profession.

Je viens de vivre une expérience (parmi d'autres) à l'étranger et, faute d'encadrement compétent, j'ai du me battre pour remplacer 3 personnes du pays où nous tournions par une habilleuse de plateau professionnelle française.

J'avais un producteur exécutif conscient qui a bien vu que les habilleuses autochtones n'étaient pas compétentes, me perdaient les raccords de l'actrice principale, ne marquant pas les raccords de costumes et ne lavant ni les chemises, ni les chaussettes malgré 40° à l'ombre (et ceci étant tout de même la base de leur métier).

Je devais moi-même habiller les rôles sur le tournage, ce qui m'empêchait de faire mon vrai travail.

Mon métier est très méconnu. On nous associe aux « chiffons », ce qui est totalement péjoratif.

Il s'agit d'une profession à lourde responsa-

bilité financière, esthétique et d'organisation, le tout enrobé de bonne humeur, quel que soit le nombre d'heures effectuées et, croyez-moi, il est souvent plus près de 16 heures par jour que de 12 heures.

Nos fiches de salaires mentionnent 39 heures par semaine, quelques fois, lorsque le Directeur de Production est conscient, 47 heures pour des semaines qui oscillent entre 60 et 94 heures (j'ai même fait des semaines de 104 heures !)

Bien sûr, à la fin du tournage, nous ne pouvons déclarer aux ASSEDIC que les

nous avons plus que largement travaillé le temps nécessaire.

Nous nous retrouvons sans ressources et, l'aventure m'étant déjà arrivée, je peux vous dire que cela génère une certaine révolte.

Pour en revenir aux responsabilités : les délais de préparation depuis 6 ans sont passés en dessous du seuil minimum acceptable : 14 semaines avant 1990, 6 semaines maintenant pour le même volume de travail.

Les jeunes Directeurs de Production ne connaissent pas ou mal, les nécessités d'un film en costumes et n'imaginent pas l'importance de l'intendance nécessaire.

Un exemple : pour 700 costumes, ce qui est courant, il faut savoir :



heures réellement payées, ce qui entraîne, quelques fois, un nombre d'heures insuffisant pour jouir de nos droits, alors que

que 700 costumes représentent environ 2100 pièces de vêtements, plus les accessoires, chapeaux, souliers, très encombrants : les équipements pour les militaires, etc.

Un local costume de 800 m² est nécessaire. Le stock provenant de plusieurs fournisseurs, français et étrangers, cela veut dire :

2700 cintres, 90 portants, 30 panières, 1 machine à laver, 1 sècheuse, 1 camion de 23 m³ tringlé solidement (les costumes sont lourds) avec accès direct au local afin de faire les transports quotidiens sur le tournage. Je ne vous parle pas des douanes lorsque l'on tourne à l'étranger, etc. Etc.

Il faut gérer son équipe afin que chacun soit responsable de sa part de travail. Planifier les rotations des adjoints en fonction du tournage, des voyages et des essayages de la figuration.

Il faut veiller à ce que les rouages de cette petite entreprise fonctionnent dans la joie, le plaisir du travail, la rapidité et la compétence.

Il y a aussi le devis !
Capital le devis ;

Depuis les années 90, on ne travaille plus aux prix réels et il faut marchander avec les fournisseurs dans le respect des deux parties : Production et Loueurs. Ce n'est pas toujours facile, d'autant que je mets un point d'honneur à ne jamais dépasser un devis d'un seul centime.

Pour un film estimé à 800 000 francs, je n'ai eu en réalité que 380 000 francs, il est bien évident que la qualité du travail ne peut plus être la même et que notre rigueur en souffre.

L'esthétique : c'est maintenant la récompense. Lorsque j'ai commencé dans ce métier comme 2^{ème} Assistant du Créateur de costumes (poste qui n'existe plus), je dessinais plus de maquettes qu'actuellement comme Créateur.

Nous n'avons plus le temps de faire les recherches iconographiques nécessaires. Pour ma part l'expérience compense, mais pour les jeunes ? Et encore, lorsqu'il s'agit d'un film militaire (en général de grosses machines : 1 000 m², 2 semi-remorques,

etc.) chaque détail d'in-
signe, de galon, de bardage, d'équipement, de tenue est capital et cela ne s'invente pas : il faut du temps !

Je pourrais encore vous entretenir longuement sur ce sujet. J'aime ce métier avec passion mais suis très triste de ne plus pou-

voir l'exercer correctement. Se battre pour faire du BON travail est épuisant, les rapports de force usent l'énergie qui devrait être au service du film et de ce qui se voit à l'image.

C'est très dommage.

Agnès Nègre

Convention Collective de la Prestation de Services audio-vidéo-informatique

Rappelons que cette Convention est entrée en application au 1^{er} Septembre 1996.

Rappelons qu'elle s'applique, aujourd'hui, limitativement aux seules entreprises membres de l'Organisation Syndicale Patronale signataire : la FIMM.

Début Janvier, une réunion doit avoir lieu sur les salaires.

Ce n'est qu'après cette réunion que nous publierons la grille des salaires applicables au 1^{er} Janvier 1997. Au-delà, notre syndicat doit poursuivre activement son action pour que le Ministre du Travail prenne un Décret dit d'extension, c'est-à-dire que soit rendue obligatoire comme base de droit supérieure au Code du Travail, l'application de la Convention Nationale à tous les salariés employés par les entreprises de prestations de services Audio-vidéo-informatique qu'elles soient membres ou non de la FIMM.

À ce propos, rappelons, au vu des informations erronées ou mensongères qui circulent, que l'extension de cette Convention Collective Nationale signée avec la FIMM concerne limitativement les salariés permanents ou intermittents employés par les seules entreprises dont l'activité est la prestation de services Audio-Vidéo-Informatique. définie dans son champ d'application. Elle ne s'applique en aucune manière aux entreprises de production de téléfilms, de programmes, de sitcoms, de films institutionnels, de films cinématographiques, etc.... Elle ne s'applique pas davantage aux chaînes de Télévision publiques ou privées.

Une mise au point vous parviendra sur ce sujet dans les prochaines semaines.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Fin Novembre, notre Syndicat a édité un texte faisant le point sur la situation des Assedic et rappelant les principales propositions déposées par le SNTPCT début Août. Ce texte a été expédié à tous les adhérents dans les premiers jours de décembre.

Nous précisons dans ce texte que sans évènement nouveau, dans le prolongement du rassemblement pour la défense de auquel nous appelions le 18/12 devant le CNC, nous nous rassemblerions devant le CNPF.

Le 7/12, notre Syndicat publiait un communiqué de presse pour se joindre à la manifestation du 10 décembre, (texte joint).

Le 18/12, jour du Rassemblement devant le CNC, compte tenu de la prorogation de l'application des Annexes VIII et X jusqu'au 30 Avril, notre Syndicat a distribué un deuxième texte «Assedic», (texte ci-dessous)

Les adhérents de notre Syndicat n'ont pas reçus ces deux derniers textes. Soulignons que nos moyens financiers et matériels ne nous permettent pas d'adresser de manière aussi répétitive des courriers même si nous le souhaitons.

Que nos adhérents sachent qu'au delà de l'intense agitation qui a prévalu dans ces quelques jours, le Conseil Syndical, dans un esprit de responsabilité, a suivi jour après jour ce dossier et que, sur la base de nos propositions et revendications, il continuera à mener une action dans la recherche de l'unité la plus large avec les autres fédérations syndicales professionnelles pour que la négociation qui va s'engager sauvegarde les intérêts spécifiques des ouvriers, techniciens, réalisateurs de la Production Cinématographique et audiovisuelle à l'indemnisation chômage.

Le texte distribué lors du rassemblement

- Début Décembre, la CFE-CGC, la CFTC, FO et nous-mêmes SNTPCT, avons demandé la prorogation des Annexes VIII et X (la CGT et la CFDT n'ont pas répondu aux invitations à participer aux réunions communes) ;
- Le Ministre de la Culture est intervenu dans le même sens ;
- Le 10 Décembre a eu lieu la manifestation organisée par la CFTC, FO, la CGT et la CGC et soutenue par le SNTPCT (Communiqué du 7 Décembre voir encadré).

Face à cette opposition générale,

LE CNPF A ACCEPTÉ :

*que l'application des textes actuellement en vigueur de l'Annexe VIII et de l'Annexe X puisse être prorogée de 4 mois, SOIT JUSQU'AU 30 Avril 1997 ;

*que la renégociation des deux Annexes puisse être différée APRÈS la négociation du Régime Général, soit au début

de l'année 1997.

Nous nous félicitons que la négociation des Annexes VIII et X puissent être re-

portée après que soit conclue celle sur le Régime Général.

Pour ce qui concerne cette négociation, le SNTPCT DEMANDE :

- que celle-ci se déroule conformément aux Statuts de l'Unédic dans le cadre de la Commission Paritaire Nationale

- qui impose qu'il y ait une majorité qualifiée pour que de nouveaux Accords interviennent, c'est-à-dire la signature de plusieurs Confédérations Syndicales.

Le SNTPCT AFFIRME AVEC FORCE :

sa volonté à ce que soient maintenus DEUX RÉGLEMENTS annexes distincts :-
- l'Annexe VIII d'une part,

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le SNTPCT, face à l'intransigeance affichée par le Patronat dans les négociations du régime général de l'assurance chômage, exprime la plus grande inquiétude sur le sort qui sera fait aux annexes VIII et X et en particulier sur les conditions d'ouverture des droits à 507 heures.

Nous appelons les ouvriers et techniciens de la production Ciné-TV à se joindre, sur la base de la prise en compte de nos propositions établies conjointement avec la CFE-CGC, la CFTC, et FO et déposées auprès du Patronat, aux manifestations qui pourraient être organisées à ce propos et notamment à celle du 10 décembre 1996, à la Bastille à 14h30.

Le SNTPCT, pour sa part, a pris l'initiative d'appeler à un double rassemblement le 18 décembre 1996 :

- pour la défense de l'emploi devant le CNC à 9h30
- pour la défense de nos régimes professionnels d'allocation chômage devant le Siège de CNPF à 11h30.

Le Conseil du SNTPCT
Paris le 7 décembre 1996

- l'Annexe X d'autre part.

En effet, le critère ouvrant droit à l'indemnisation dans l'Annexe VIII est limité aux seuls Ouvriers, Techniciens, Réalisateurs qui exercent l'un des métiers propres à la Production Cinématographique et Audiovisuelle et engagés par contrat à Durée Déterminée.

L'Annexe VIII ne s'applique pas aux autres catégories professionnelles employées également par contrat à Durée Déterminée.

C'EST CE QUI DIFFÉRENCIE L'ANNEXE VIII DE L'ANNEXE X.

L'Annexe X s'applique aux Artistes comme à tous les salariés employés par contrat à Durée Déterminée, quel que soit le métier qu'ils exercent DÈS LORS qu'ils sont engagés par un Employeur du Spectacle.

LE SNTPTC AF-FIRME :

* son attachement fondamental à ce que l'Annexe VIII et l'Annexe X restent parties intégrantes du Régime de Solidarité nationale interprofessionnelle qu'est le Régime d'Assurance Chômage de l'Unedic.

LE SNTPTC S'OPPOSE :

* à ce que les Annexes VIII et X puissent être détachées financièrement du Régime Général de l'Unedic comme le souhaite le CNPF :
« Limiter le rôle de l'Unedic à verser une contribution annuelle forfaitaire de X millions de Francs dans une Caisse particulière et mettre l'État à contribution pour X autres millions pour dégager ainsi la gestion des salariés ayants-droit de l'Annexe VIII et de l'Annexe X du Régime de

Solidarité Nationale interprofessionnelle de l'Assurance Chômage de l'Unedic «**CE SERAIT LA LE DÉBUT D'UNE GRAVE REMISE EN CAUSE ET L'ÉCLATEMENT DU PRINCIPÉ DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE INTERPROFESSIONNELLE** entre salariés et chômeurs et entre chômeurs.

Le Patronat se dégageant sur l'État de sa responsabilité économique et sociale dans certains secteurs de l'économie.

La CGT réclame l'ouverture d'une négociation tripartite : Patronat - Syndicats - État.

Nous voulons croire que ce n'est pas dans l'objectif de demander à l'État, et plus particulièrement au Ministre de la Culture, de financer un Régime de Chômage des «intermittents du Spectacle» détaché et géré en dehors

du Régime Interprofessionnel.

Ce qui appartient au Gouvernement et au Ministère de la Culture c'est de soutenir financièrement le développement de l'emploi dans les activités du Spectacle.

LE SNTPTC APPELLE

SES ADHÉRENTS ET TOUS LES OUVRIERS, TECHNICIENS, RÉALISATEURS de la Production Cinématographique et Audiovisuelle À RESTER MOBILISÉS POUR TOUTE ACTION SUR LA BASE DE NOS REVENDICATIONS

revendications établies, rappelons-le, dans la recherche de la plus large unité syndicale et déjà avec 3 des 5 autres Fédérations professionnelles.

Paris le
16 Décembre 1996

Liquidation des Retraites CAPRICAS et/ou CARCICAS ATTENTION !

Si vous n'avez pas 65 ans, tout salarié qui demande AVANT 65 ANS la liquidation de sa retraite Capricas et/ou Carcicas même s'il a obtenu sa retraite Sécurité Sociale à taux

plein (c'est-à-dire en totalisant le nombre de trimestres requis) peut voir le montant de sa retraite complémentaire et/ou de sa retraite cadre ABATTU de 20% s'il ne justifie pas,

en plus du nombre de trimestres requis pour la Sécurité Sociale d'au moins 6 mois de travail au cours des 12 mois précédents la date de sa demande de liquidation :

- ou d'être en maladie ou invalidité indemnisée par la Sécurité Sociale
- ou d'être indemnisé par l'Assedic

Sur Rendez-Vous

Pour toutes informations concernant la liquidation de vos retraites, le Syndicat assure une permanence hebdomadaire pour informer, conseiller et aider les adhérents à constituer leur dossier et ainsi éviter des situations qui peuvent coûter fort cher.

Bon anniversaire à tous

Stéphane

Stéphane Pozderec
Délégué Général du SNTPTC